



Monsieur le Président
Président
Conseil départemental
Hôtel du Département
Quai Jean Moulin
76100 ROUEN

Dieppe, le 7 décembre 2021

Objet : Tenue du Conseil départemental des 9 et 10 décembre en demi-jauge

Monsieur le Président,

Je souhaite par la présente vous faire part de l'incompréhension des élus de mon groupe, concernant votre décision d'organiser le Conseil départemental des 9 et 10 décembre en demi-jauge, chaque groupe ne devant être représenté dans l'hémicycle que par la moitié de ses membres, les autres se voyant contraints de délivrer pouvoir.

S'il nous semble bien entendu nécessaire de respecter les mesures de précaution en vigueur pour lutter contre la propagation de la Covid-19 et de ses variants, nous estimons que celles-ci sont suffisantes, à travers le port du masque en permanence et le respect des gestes « barrière », pour permettre la présence, en responsabilité, de tous les élus dans l'hémicycle.

Aller au-delà de ces impératifs règlementaires, en imposant une demi-jauge en séance nous apparaît contraire aux besoins d'expression démocratique, déjà suffisamment contrariée par la gestion de la crise sanitaire, pour ne pas en rajouter.

D'autant que si votre décision était intervenue avant l'envoi des convocations, cette expression de chacune et de chacun aurait pu être assurée par la mise en place de la visio-conférence et du vote électronique.

Par ailleurs, aucune annonce gouvernementale du lundi 6 décembre n'est venue justifier cette décision, le Conseil départemental ne ressemblant en aucun point à une discothèque.

Certes, vous aviez évoqué l'hypothèse d'une demi-jauge lors de la conférence des présidents du 30 novembre, j'avais d'ailleurs exprimé les réserves que je développe ici, mais apprendre sa mise en place le lundi 6 décembre nous pose difficulté, chaque élu de mon groupe étant déjà très avancé dans la préparation de ses interventions en séance.

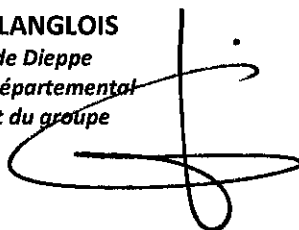
Lors de l'appel téléphonique de ce lundi 6 Décembre, vous ne m'avez évoqué que des justifications d'ordre sanitaire. Mais j'apprends dans l'après-midi que deux préavis de grève ont été déposés pour le jeudi 9 décembre, jour de la tenue de la séance du Conseil Départemental. L'un de la part de la CGT du SDIS 76, qui appelle à un rassemblement devant l'Hôtel du Département. L'autre de la part de la CGT du Conseil Départemental qui nous accueillera dans l'Hôtel du Département, au niveau du grand salon. Plus qu'une coïncidence, j'y vois un lien de cause à effet. Un lien de cause à effet inacceptable.

Le plein exercice de notre mandat de Conseiller(e) Départemental(e) n'a pas à subir votre crainte de cette journée de mobilisation sociale. Notre présence à cette séance ne peut pas être soumise à votre volonté d'étouffer l'expression des agents de notre collectivité départementale, du service départemental d'incendie et de secours et de leurs syndicats.

Aujourd'hui, rien ne vous permet de limiter la présence des élus à l'occasion de la séance de ce jeudi. Je vous informe donc de la présence de l'ensemble des élus de mon groupe le 9 décembre.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas LANGLOIS
Maire de Dieppe
Conseiller départemental
Président du groupe

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a loop at the bottom and then crosses itself to form a stylized 'N' shape.